

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. GOURDAN-MONTREJEAU  
6 RUE DU BARRY  
31210 MONTREJEAU



Vos références

Numéro fiscal : 04 33 963 236 063  
Numéro de contrat : M3 31 0448125 77  
Référence Unique du Mandat :  
FR46ZZZ005002M331044812577  
Identifiant service : 31051  
Date d'établissement : 02/03/2021

PARMENTIER CHRISTIAN  
VILLEMUZARD  
48 RUE NATIONALE  
41370 LORGES

Vous avez choisi le prélèvement mensuel pour payer votre impôt.

Cet échéancier vous informe de la date et du montant du prélèvement qui sera effectué chaque mois, sous la Référence Unique de Mandat suivante : FR46ZZZ005002M331044812577.

Il est valable sous réserve de modifications législatives ou d'un changement de votre situation fiscale.

Votre avis d'imposition détaillera les sommes déjà prélevées et comportera un nouvel échéancier des prélèvements restant éventuellement à effectuer.

Restant à votre disposition,

Le comptable public

Votre situation

			15 JUILLET	2021	46,00 €
			16 AOUT	2021	46,00 €
15 MARS	2021	77,00 €	15 SEPTEMBRE	2021	46,00 €
15 AVRIL	2021	77,00 €	15 OCTOBRE	2021	46,00 €
17 MAI	2021	76,00 €			
			<b>TOTAL</b>		<b>460,00 €</b>

COMPTE À DÉBITER :

N° de compte : FR76 1027 8371 550X XXXX XXX0 320

Titulaire : PARMENTIER CHRISTIAN

Établissement teneur du compte : CCM BEAUGENCY

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :** 0 809 401 401\* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)  
Centre des finances publiques  
TRES. GOURDAN-MONTREJEAU  
6 RUE DU BARRY  
31210 MONTREJEAU



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# AVIS D'IMPÔT 2019

## TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. GOURDAN-MONTREJEAU  
6 RUE DU BARRY  
31210 MONTREJEAU

1617-021007-0062

86 POITIERS PIC 12.09.19 CI 0202  
M PARMENTIER CHRISTIAN  
VILLEMUZARD  
48 RUE NATIONALE  
41370 LORGES



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

*Reglé le 09.10.2019*

1617-021007-1-1-04-021007

### Vos références

Número fiscal (C) : 04 33 963 236 063  
Référence de l'avis : 19 31 4235731 70

Número de propriétaire : 313 P00043L

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4321 MDC9LG  
M PARMENTIER CHRISTIAN JEAN F

Número de rôle : 221  
Date d'établissement : 12/08/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

459,00 €

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

**ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.**

Partie à détacher suivant les pointillés

révisée.

Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), si vous souhaitez :

- vis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
- ails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > s, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
- étails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon ation > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE ES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

termination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de

es taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel (pour toutes informations, consultez l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des moyens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation cadastrale). Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (vues fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification ces publiques du lieu de situation de l'immeuble et d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.